

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 9 février 2021**

**Délibération**  
**n° CA 2021 - 14**

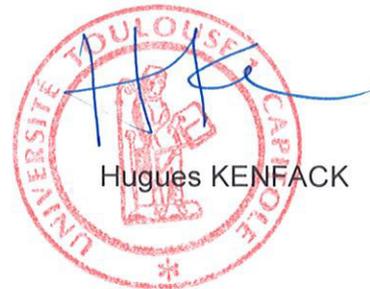
**relative à la convention entre l'Université Toulouse Capitole (UFR  
Informatique)  
et l'université de Laval (Canada)**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

**Article unique**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la signature de la convention entre l'Université Toulouse Capitole (UFR Informatique) et l'université de Laval (Canada)

Le président du Conseil d'Administration,



Hugues KENFACK

**CONVENTION D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS  
AVEC POSSIBILITÉ DE DOUBLE DIPLÔME à L'UNIVERSITE LAVAL  
(PASSAGE INTÉGRÉ ET ACCÉLÉRÉ À LA MAÎTRISE)**

---

**entre**

**L'Université Laval (Québec, Canada)  
Faculté des sciences et de génie**



**et**

**Université de Toulouse 1 Capitole  
(France), Faculté d'informatique**



# CONVENTION D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS EN INFORMATIQUE

Entre : L'Université Laval (Québec, Canada), Faculté des sciences et de génie

et

l'Université de Toulouse 1 Capitole (France), Faculté d'informatique

## Préambule

La **Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval** et la **Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole** souhaitent mettre en œuvre, sur une base de réciprocité et dans l'intérêt des deux établissements, un accord qui permette à leurs étudiantes et étudiants inscrits dans un programme régulier et à temps complet de suivre des cours à l'établissement d'accueil tout en obtenant leur grade de l'établissement d'attache.

Les étudiants de l'Université Laval participent à ce programme d'échange dans le cadre du Profil international. Ces étudiants sont inscrits en Baccalauréat ou en Maîtrise à l'Université Laval et peuvent choisir des cours de Master à l'Université Toulouse 1 Capitole.

Les étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole ont le choix entre :

- le programme de mobilité simple (mobilité de crédits) durant leur inscription à UT Capitole en Master 1 ou Master 2. Ils peuvent choisir des cours de baccalauréat ou de maîtrise à l'Université Laval.
- ou le programme de mobilité simple avec poursuite dans l'un des deux programmes de maîtrise en informatique (de type recherche ou professionnel) pour un cheminement de type « double-diplôme » en décalé.

## Etudiants d'UT Capitole

### Mobilité en Master 1

Mobilité classique (1 sem. ou 1 an) en « baccalauréat » ou « maîtrise »  
→ Poursuite en « maîtrise » impossible

### Mobilité en Master 2 - AU CHOIX :

- 1- Mobilité classique (1 sem. ou 1 an) en « baccalauréat » ou « maîtrise »
- 2- Mobilité classique (1 an) en 1<sup>e</sup> année de « maîtrise » avec poursuite d'études en 2<sup>e</sup> année de « maîtrise (1 an) pour l'obtention d'un double diplôme en décalé :
  - diplôme français (Master) à l'issue de la 5<sup>e</sup> année
  - diplôme québécois (Maîtrise) à l'issue de la 6<sup>e</sup> année

**Les parties s'entendent sur les conditions suivantes :**

### Article 1 : Modalités pratiques des échanges

1. Les établissements partenaires s'engagent à échanger, par année académique ou par semestre, un maximum de quatre (4) étudiants inscrits :

1.1. soit dans les programmes de :

- Baccalauréat en informatique, Baccalauréat intégré en informatique et gestion et Maitrise professionnelle en informatique de l'Université Laval, soit dans les programmes de :
    - Licence 3 MIASHS "Technologie de l'information"
    - Master (M1) mention MIAGE parcours type Ingénierie Métier (IM)
    - Master (M1) mention MIAGE parcours type Systèmes d'Information Innovants (2IS)
    - Master (M2) mention MIAGE parcours type Ingénierie des Processus Métier (IPM)
    - Master (M2) mention MIAGE parcours type Ingénierie des Systèmes d'Information pour l'Aide à la Décision (ISIAD)
    - Master (M2) mention MIAGE parcours type Systèmes d'Information Innovants (2IS) de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole;
- 1.2. ou dans tout autre programme de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole sous réserve de l'approbation des deux parties (direction de programme pour l'Université Laval et de la direction des études de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole).
2. La mobilité des étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole à l'Université Laval peut être :
- 2.1. Soit d'une ou de deux sessions (session automne, session hiver, ou sessions automne et hiver) décrite à l'Annexe A.
- 2.2. Soit d'une période de deux sessions (automne et hiver) à titre d'étudiants visiteurs en échange suivie d'une inscription à titre d'étudiants réguliers à l'un des programmes de Maitrise en informatique tels que décrits à l'annexe B.
3. Les étudiants de l'Université Laval participent à ce programme d'échange dans le cadre du Profil international et peuvent séjourner un ou deux semestres à la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole.
4. Les établissements partenaires s'entendent pour établir l'équivalence entre les cours de leur programme et pour reconnaître ceux réussis par les étudiants dans l'établissement d'accueil.
5. Les établissements partenaires choisissent leurs candidates et leurs candidats selon les critères d'admission en vigueur dans leur établissement pour les séjours de mobilité à l'International.
6. Les établissements partenaires dressent conjointement pour chaque programme la liste des activités de formation pour les étudiants participants à partir de leur répertoire officiel respectif.
7. L'établissement d'attache transmet à l'établissement d'accueil, aux dates convenues, un dossier pour chaque étudiant, constitué au minimum des pièces suivantes :
- un relevé de notes officiel.
  - un certificat de naissance et une preuve de citoyenneté (copie du passeport).
  - une liste d'activités de formation autorisées conjointement par les établissements partenaires (contrat d'études).
8. L'établissement d'accueil n'exige pas de droits de scolarité des étudiants participants dans le cadre du programme de mobilité.
9. Cependant, les étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole devront s'acquitter des droits de scolarité s'ils poursuivent leurs études dans l'un de nos programmes de maîtrise de l'Université Laval au terme de leur période de mobilité (voir Annexe B).

10. Les établissements partenaires assurent aux étudiants un accueil de qualité, leur désignent un responsable académique pour favoriser leur intégration dans leur programme d'études et leur transmettent l'information nécessaire pour trouver un logement.
11. Chaque établissement souscrit les assurances de responsabilité professionnelle pour couvrir adéquatement ses opérations, activités et engagements associés au présent contrat.
12. Les établissements partenaires s'engagent à informer leurs étudiants du contenu de la présente convention par une publicité adéquate.

## **Article 2 :**

Les établissements partenaires obtiennent les engagements suivants de leurs étudiants :

### **Avant leur départ**

- a. d'avoir complété le nombre de sessions (ou semestres) exigé par leur programme d'études ;
- b. de faire approuver leur choix d'activités de formation par leur directeur de programme ou leur directeur d'études;
- c. de veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents exigés par le pays d'accueil ;
- d. de s'inscrire à titre d'étudiant régulier et à temps complet et de payer leurs droits de scolarité à leur université d'attache.

### **Durant leur séjour à l'établissement d'accueil**

- e. de se conformer aux règlements de cet établissement ;
- f. à l'Université Laval : de s'inscrire pour au moins une session, mais pas plus de deux, sauf dans le cas d'une inscription régulière dans le cadre du cheminement de type « double-diplôme ».
- g. à la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole : de s'inscrire pour au moins un semestre, mais pas plus de deux.
- h. d'assurer leurs frais de transport, de subsistance, de matériel pédagogique et d'assurances (maladie et hospitalisation, biens personnels, responsabilité civile, rapatriement, automobile, etc.) pendant leur séjour dans l'établissement d'accueil;
  - les étudiants accueillis à l'Université Laval adhèrent obligatoirement au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation offert par cet établissement, à moins de bénéficier d'une entente de réciprocité en matière de santé et sécurité sociale et d'en faire la preuve au moment de l'inscription.
  - les étudiants accueillis à la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole doivent avoir obligatoirement une assurance santé qui couvre les risques d'accidents, décès et maladie durant le séjour à l'étranger, y compris le rapatriement sanitaire. Ils pourront adhérer lors de leur inscription au régime de Sécurité Sociale étudiant pour couvrir les frais de santé, ainsi qu'à une mutuelle complémentaire, optionnelle. En outre, ils devront pouvoir attester d'une assurance obligatoire de responsabilité civile, ou bien y souscrire lors de leur inscription.
- i. de s'assurer que soit transmis à leur établissement d'attache leur relevé de notes officiel (après validation des juries de semestres et/ou d'année) et, s'il y a lieu, d'en d'assumer les frais.

### Article 3 : Durée et portée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (5) ans, et entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties.

La présente convention peut être modifiée par les parties par voie d'avenant dument signé par les parties. La présente convention pourra être prorogée par voie d'avenant, sous réserve de l'approbation des autorités de tutelle des établissements.

Avant la fin de la cinquième année, les deux parties procéderont à une évaluation des résultats découlant de l'application de l'entente pour décider de sa reconduction.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à cette convention moyennant un préavis écrit de trois (3) mois adressé à l'autre partie, sous réserve de ne porter atteinte aux échanges en cours qui devront se poursuivre jusqu'à leur complet achèvement.

### Article 4 : Litiges

La présente convention est soumise à la loi française ou la loi du Québec. En cas de litige, les parties tenteront de se concilier à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la partie la plus diligente saisira le tribunal français ou québécois compétent en lien avec le lieu du litige.

Les représentants des deux institutions signent (2) exemplaires également valables et identiques en français du présent document et en conservent un exemplaire chacun.

**Pour l'Université de Toulouse 1  
Capitole (France)**

**Pour l'Université Laval (QC, Canada)**

---

**Corinne Mascala**  
Présidente

---

**Réналd Bergeron**  
Vice-recteur aux affaires externes,  
internationales et à la santé

Date :

---

Date :

---

---

**Gilles Zurfluh**  
Doyen  
Faculté d'informatique

---

---

**André Zaccarin**  
Doyen  
Faculté des sciences et de génie

---

---

Date :

---

---

**Date :**

---

## PROFIL INTERNATIONAL

### ANNEXE A

#### A.1. ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ D'INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE 1 CAPITOLE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

La mobilité des étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole à l'Université Laval s'effectue soit sur une session (session automne ou hiver), soit sur deux sessions (sessions automne et hiver) soit davantage s'ils décident de poursuivre des études au cycle supérieur ou maîtrise (cheminement double diplôme) à l'Université Laval.

Les étudiants participants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole choisissent le nombre de cours requis parmi les cours des listes ci-dessous. L'approbation finale des choix de cours sera traitée de façon personnalisée par le(la) responsable pédagogique de chaque étudiant participant au moment de son inscription, soit au cours de la semaine précédente le début des cours ou au plus tard lors de la première semaine de cours.

Les étudiants participants sont responsables de la validation auprès de leur institution d'attache de la pertinence des cours choisis.

L'étudiant de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole qui poursuivra à la maîtrise au terme du programme de mobilité doit choisir ses cours en respectant les cheminements illustrés dans l'Annexe B selon le programme choisi pour la poursuite de ses études à la maîtrise à l'Université Laval. Si c'est un programme de maîtrise de type recherche qui est privilégié, l'étudiant doit aussi consulter son directeur de recherche à l'Université Laval pour s'assurer de la pertinence des cours choisis pour la réalisation de son projet de recherche de maîtrise (voir Annexe B).

#### Liste des cours accessibles

Les étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole ont accès aux cours non-contingents des programmes suivants :

- Baccalauréat en informatique, baccalauréat intégré en informatique et gestion, et
- Maîtrise en informatique (recherche et professionnelle)

selon la disponibilité et l'horaire.

#### Programme de baccalauréat en informatique :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/baccalaureat-en-informatique-b-sc-a.html#description-officielle&structure-programme>

#### Programme de baccalauréat intégré en informatique et gestion :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/baccalaureat-integre-en-informatique-et-gestion-b-sc-a.html#description-officielle&structure-programme>

#### Programme de maîtrise en informatique de type recherche (avec mémoire) :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-informatique-avec-memoire-m-sc.html#description-officielle&structure-programme>

#### Programme de maîtrise en informatique de type professionnelle (avec stage) :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-informatique-m-sc.html#description-officielle&structure-programme>

#### Programme de maîtrise en informatique de type professionnelle (Intelligence artificielle) :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-informatique-intelligence-artificielle-m-sc.html#description-officielle&structure-programme>

## Notes explicatives importantes à l'intention des étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole

- Les cours de « 1<sup>er</sup> cycle » en Amérique du nord correspondent en France aux cours des 4 à 5 premières années de formation après l'obtention du baccalauréat français de l'enseignement secondaire, tandis que les cours de « 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles » en Amérique du nord correspondent aux cours de niveau BAC + 5 ou 6 en France.
- Nous déconseillons fortement aux étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole de suivre plus de 4 cours de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles durant une même session.
- À l'Université Laval, un cours de 3 crédits requiert en moyenne 9 heures de travail par semaine, incluant les heures hebdomadaires de cours magistral, de travail en laboratoire et de travail personnel ; un étudiant possède le statut d'étudiant à temps plein (en regard du *Règlement des études* de l'institution) pour une session d'étude lorsqu'il est inscrit à un minimum de 12 crédits ou à un bloc de crédits de recherche dans le cadre de la maîtrise avec mémoire (rappelons que les étudiants visiteurs internationaux ont l'obligation d'être inscrits à temps plein à chaque session et que 1 crédit à l'Université Laval correspond à 2 ECTS).
- À l'Université Laval, chaque session de cours d'automne et d'hiver est d'une durée de 16 semaines, incluant la semaine de lecture et la semaine des examens. La session d'automne a lieu de septembre à décembre, et la session d'hiver, de janvier à avril. Le calendrier universitaire de l'Université Laval peut être consulté à l'adresse :  
<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes-cours-horaire/calendriers-universitaires.html>
- D'autres cours non contingentés dans d'autres disciplines peuvent être accessibles aux étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole (mathématiques, statistique, administration, management, langues, droit, gestion, etc.) ; l'analyse se fera au cas par cas par les responsables pédagogiques de chacun de nos deux établissements respectifs. Les listes exhaustives des cours offerts par cycle et par discipline à l'Université Laval peuvent être consultées à <https://www.ulaval.ca/les-etudes/cours.html>.

### **A.2. COURS ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS À LA FACULTÉ D'INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

Les étudiants des programmes de Baccalauréat en informatique et de Baccalauréat intégré en informatique et gestion de l'Université Laval pourront choisir leurs cours parmi ceux des programmes ci-dessous de Master (1 ou 2 selon état d'avancement dans leur programme au moment du départ) de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole :

- Licence 3 MIASHS "Technologie de l'information"
- Master (M1) mention MIAGE parcours type Ingénierie Métier (IM)
- Master (M1) mention MIAGE parcours type Systèmes d'Information Innovants (2IS)
- Master (M2) mention MIAGE parcours type Ingénierie des Processus Métier (IPM)
- Master (M2) mention MIAGE parcours type Ingénierie des Systèmes d'Information pour l'Aide à la Décision (ISIAD)
- Master (M2) mention MIAGE parcours type Systèmes d'Information Innovants (2IS)

**Note :** les étudiants de l'Université Laval seront informés du fait que les cours des programmes M2 ont une organisation atypique. En effet, plusieurs filières ont un format "apprentissage ou alternance" et l'organisation est atypique : les étudiants suivent un format "1 mois université" - 1 mois en entreprise. De fait, les semestres et les semaines ont des formats non standards qui pourraient s'avérer mal adaptés aux étudiants en mobilité. Un examen de la faisabilité de ces cours pour nos étudiants sera fait au cas par cas pour chaque étudiant qui souhaitera effectuer un séjour de mobilité à la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole.

## ANNEXE B

### POURSUITE DES ÉTUDES À LA MAÎTRISE DE TYPE :

- RECHERCHE (avec mémoire)
- PROFESSIONNELLE (avec stage)
  - Informatique
  - Intelligence artificielle

Les étudiants participants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole peuvent, après deux sessions de mobilité, poursuivre leurs études à l'Université Laval à titre d'étudiants réguliers à l'un de nos programmes de *Maîtrise en informatique* (de type recherche ou professionnel). Pour ces étudiants, la scolarité pertinente effectuée dans le cadre du programme de mobilité sera reconnue pour le programme de maîtrise qui sera choisi.

Comme le montrent les cheminements proposés selon le programme de maîtrise qui sera choisi par l'étudiant de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole, celui-ci doit planifier sa scolarité en fonction d'une poursuite à la maîtrise afin de pouvoir maximiser la reconnaissance de scolarité (et minimiser la durée totale de ses études). S'il opte pour la maîtrise de type recherche (avec mémoire), il doit identifier un domaine de recherche d'intérêt, et trouver un professeur qui acceptera d'agir comme son directeur de recherche pour la durée de ses études. Idéalement, les démarches de l'étudiant à cet effet devraient être entreprises avant l'arrivée à l'Université Laval, et complétées lors de la première semaine de cours. Il est possible d'identifier un directeur de recherche lors de la première session d'étude. Dans ce cas, il est possible que la scolarité de la première session ne soit pas pertinente (en tout ou en partie) au programme de maîtrise et au projet de recherche retenu, et donc qu'elle ne puisse pas être entièrement reconnue pour le programme de maîtrise.

### Exigences d'admission

Pour être admis à l'un de nos programmes de *Maîtrise*, l'étudiant de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole doit :

- avoir complété 4 années après le baccalauréat français de l'enseignement secondaire dans son institution d'attache (**5<sup>ème</sup> année**) au début de sa participation au programme de mobilité, à la session d'automne. Il sera inscrit à la fois en Master 2 à Toulouse Capitole et en 1<sup>ère</sup> année de maîtrise à l'Université Laval. Durant la 2<sup>e</sup> année de maîtrise, l'étudiant sera uniquement inscrit à l'Université Laval.

- avoir complété au moins une (1) session d'études à l'Université Laval dans le cadre de la présente convention de Profil international avec une moyenne minimale de session de 3.00/4.33 ;

- dans le cas de la **maîtrise avec mémoire** : avoir trouvé au plus tard au terme de sa 1<sup>ère</sup> session d'études un professeur du Département d'informatique et de génie logiciel de l'Université Laval qui accepte de diriger ses travaux de recherche (ce professeur est identifié comme *directeur de recherche* dans la suite du document);

- dans le cas de la **maîtrise en informatique avec stage** : avoir trouvé avant la fin de sa 2<sup>e</sup> session d'études à l'Université Laval un organisme d'accueil pour la réalisation de son stage à la session suivante (c'est-à-dire à l'été si l'étudiant est arrivé à la rentrée de septembre à l'Université Laval).

L'étudiant doit déposer son dossier d'admission au programme *Maîtrise* de son choix le plus tôt possible durant sa 2<sup>ème</sup> session d'études. L'étudiant est responsable de tous les frais associés au dépôt de son dossier d'admission. Le Guide de l'admission aux cycles supérieurs se trouve à l'adresse ci-dessous :

<https://www2.ulaval.ca/admission/decouvrez-les-exigences-dadmission/guides.html>

## Cheminement au programme de Maîtrise en informatique de type recherche

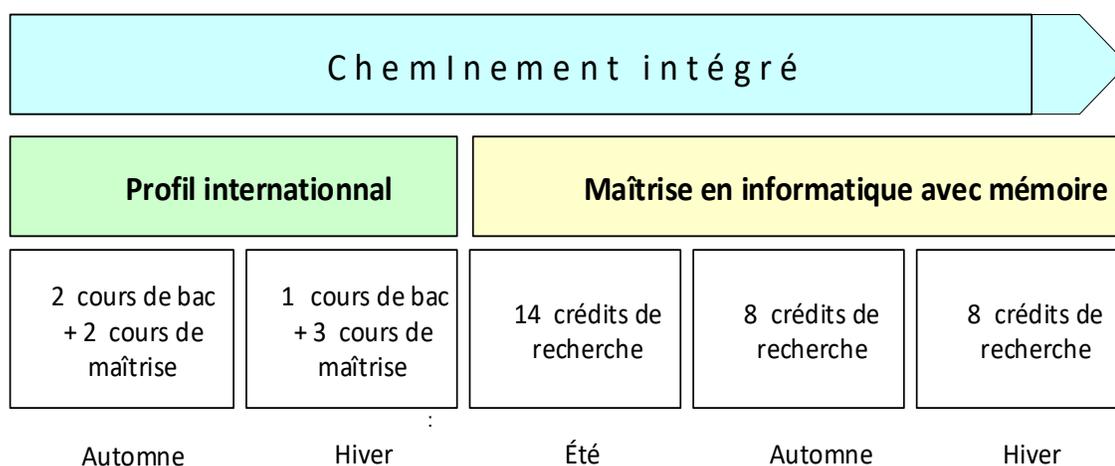
Le programme de *Maîtrise en informatique de type recherche* (avec mémoire) est composé de **15 crédits** (équivalent de 30 ECTS) de cours de niveau maîtrise et de **30 crédits de recherche** (équivalent de 60 ECTS). Les cheminements suggérés ci-dessous (figures 1 et 2) maximisent le nombre de crédits effectués dans le cadre du programme de mobilité qui seront reconnus pour le programme de maîtrise, soit :

Pour l'option 1 (figure 1) :

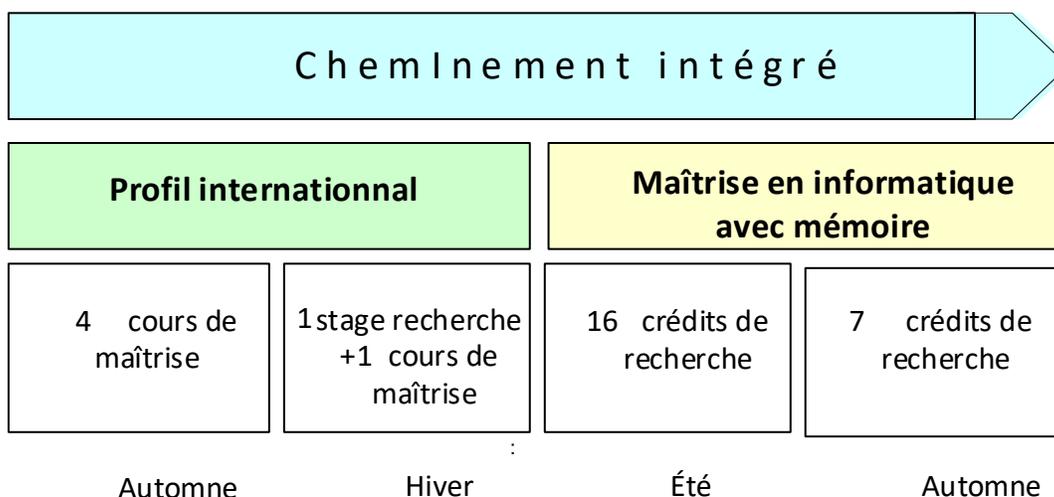
- 9 crédits de cours de niveau premier cycle (non reconnus à la maîtrise);
- 15 crédits de cours de niveau maîtrise (reconnus lors du passage à la maîtrise).

Pour l'option 2 (figure 2) :

- 15 crédits de cours de niveau maîtrise (reconnus lors du passage à la maîtrise);
- 9 crédits de recherche correspondant au Stage de recherche (reconnus en équivalence du premier bloc de recherche IFT-6801 de 7 crédits lors du passage à la maîtrise).



**Figure 1 :** Cheminement intégré à la maîtrise en informatique avec **mémoire (Option 1)**



**Figure 2 :** Cheminement intégré à la maîtrise en informatique avec **mémoire (Option 2)**

Le cheminement à la maîtrise en informatique avec mémoire illustré par la figure 2 ci-dessus est plus court mais plus risqué en raison des 4 cours à suivre à la maîtrise dès la première session de mobilité.

## Cheminement au programme de Maîtrise en informatique de type professionnelle avec stage

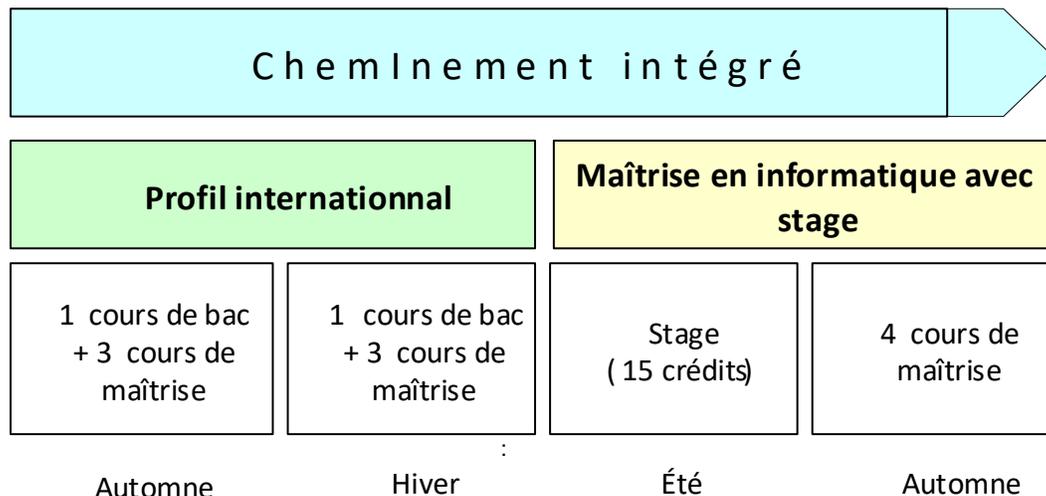
Le programme de *Maîtrise en informatique de type professionnelle (avec stage)* est composé de 45 crédits (équivalent de 90 ECTS) et se décline en deux majeures, à savoir :

- La majeure en **informatique**;
- La majeure en **intelligence artificielle**;

### Majeure en **informatique**

Le programme de **majeure en informatique** est composé de 30 crédits (équivalent de 60 ECTS) de cours de niveau maîtrise et d'un stage en milieu industriel de 15 crédits (équivalent de 30 ECTS). Le cheminement suggéré ci-dessous (figure 3) maximise le nombre de crédits effectués dans le cadre du programme de mobilité qui seront reconnus dans le cadre de cette majeure, soit :

- 6 crédits de cours de niveau premier cycle (non reconnus à la maîtrise);
- 18 crédits de cours de niveau maîtrise (reconnus à la maîtrise).



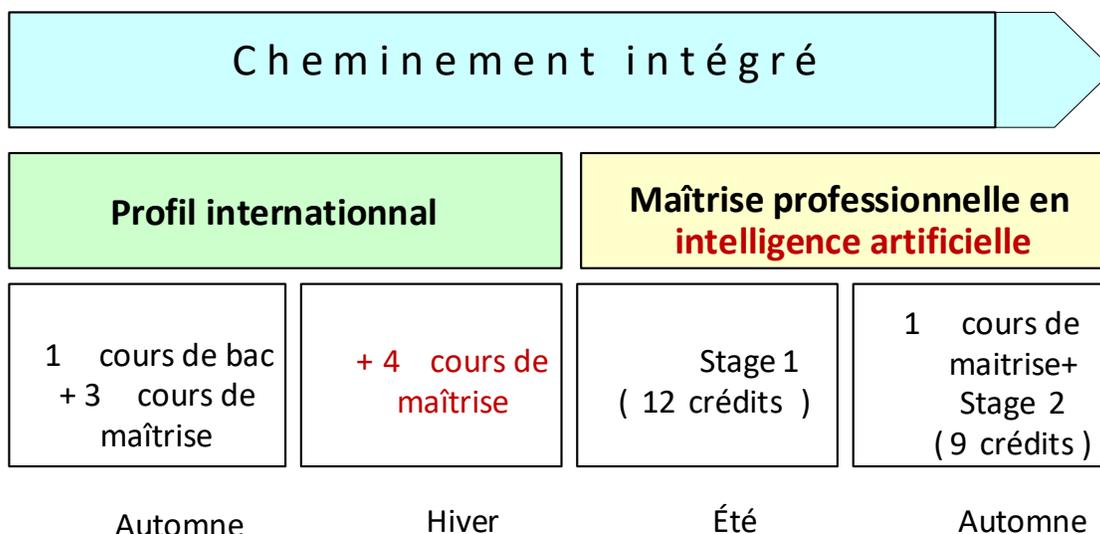
**Figure 3** : Cheminement intégré à la maîtrise professionnelle en **informatique**

**Remarque** : il n'est malheureusement pas possible de permuter les sessions 4 et 5 (cours en été et stage terminal à l'automne) car il n'y a aucune offre de cours de maîtrise durant les sessions d'été.

### Majeure en **intelligence artificielle**

Le programme de **majeure en intelligence artificielle** est composé de 24 crédits (équivalent de 48 ECTS) de cours de niveau maîtrise et de deux stages en industrie. Le premier stage est de 12 crédits (équivalent de 24 ECTS) et le second est de 9 crédits (équivalent de 18 ECTS). Le cheminement suggéré ci-dessous (figure 4) maximise le nombre de crédits effectués dans le cadre du programme de mobilité qui seront reconnus dans le cadre de cette majeure, soit :

- 3 crédits de cours de niveau premier cycle (non reconnus à la maîtrise);
- 21 crédits de cours de niveau maîtrise (reconnus à la maîtrise).



**Figure 4 :** Cheminement intégré à la maîtrise professionnelle en **intelligence artificielle**

**Remarque :** avec l'accord de la direction de programme, il est possible de distribuer différemment les crédits de cours de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycles avec bien évidemment un impact sur le nombre de crédits qui pourront être récupérés lors du passage à la maîtrise.

### Durée des études

Pour les étudiants participants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole, la durée totale des études à l'Université Laval est différente selon le programme de maîtrise et selon le cheminement choisis. Cette durée inclut la période effectuée dans le cadre du Profil international et au cours de laquelle l'étudiant international n'a aucun frais de scolarité à payer à l'Université Laval. Les cheminements suggérés ci-dessus supposent que le séjour commence à la session d'automne, c'est-à-dire au début du mois de septembre.

Les étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole qui choisissent de poursuivre à la maîtrise poursuivent normalement leurs études au cours de la session d'été. Il est cependant possible de ne pas s'inscrire à la session d'été et de reprendre à la session d'automne suivante (qui devient alors la session 3).

Pour des raisons liées aux règles de diplomation à l'Université Laval (obligation d'obtenir un minimum de 50 % des crédits comme étudiant régulier, c'est-à-dire à compter de la 3<sup>e</sup> session inclusivement), le nombre maximum de crédits de 2<sup>e</sup> cycle acquis durant la période de mobilité est de 22 crédits pour un programme de Maîtrise de 45 crédits.

Il est possible pour un étudiant d'être admis à l'un des programmes de Maîtrise avec un cheminement différent. Le nombre de crédits effectués dans le cadre du programme de mobilité et qui seront reconnus pour la maîtrise sera alors inférieur et la durée des études à la maîtrise pourra être plus longue.

### Tarif applicable pour le paiement des frais de scolarité

Les étudiants de la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole inscrits à l'un des deux programmes de Maîtrise doivent s'acquitter des frais de scolarité pour les sessions réalisées dans le cadre du programme de maîtrise (soit à compter de la session 3 et sessions subséquentes nécessaires), et ce, au taux en vigueur.

L'information relative aux droits de scolarité applicables à l'Université Laval se trouve à l'adresse suivante : <https://www.ulaval.ca/les-etudes/droits-de-scolarite/calcul-des-droits-et-des-frais-de-scolarite.html>

**Pour l'Université Laval**

\_\_\_\_\_  
**Caroline, Senécal**

Direction générale des programmes  
de 1<sup>er</sup> cycle (DGPC) (intérim)

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Nadir Belkhiter, Directeur**

Programmes de baccalauréat en informatique et de  
baccalauréat intégré en informatique et gestion

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Josée Bastien, Doyenne**

Faculté des études supérieures et  
postdoctorales (FESP)

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Nadia Tawbi, Directrice**

Programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en informatique

Date : \_\_\_\_\_

**Pour la Faculté d'informatique de l'Université de Toulouse 1 Capitole**

\_\_\_\_\_  
**Laurent Perrusset**

Responsable du Master 2 MIAGE 2IS

Date : \_\_\_\_\_